



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**TAXE SUR LES VÉHICULES DE SOCIÉTÉS  
DÉCLARATION DES VOITURES PARTICULIÈRES  
POSSÉDÉES OU UTILISÉES PAR LES SOCIÉTÉS  
RELEVANT D'UN RÉGIME SIMPLIFIÉ DE TVA**

**N° 2855-SD**  
(Janvier 2021)



N° 11106\*21

Formulaire obligatoire en  
vertu du III de l'article  
1010 du Code général  
des impôts

**PÉRIODE D'IMPOSITION DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020**

*Cette déclaration est à déposer accompagnée du moyen de paiement, en un exemplaire, selon les modalités définies dans la notice, auprès du service des impôts des entreprises (SIE) du lieu où doit être établie la déclaration de résultats de l'entreprise, ou auprès de la direction des grandes entreprises (DGE) pour celles qui en relèvent.*

*Afin de simplifier les formalités administratives devant normalement être accomplies au titre de la taxe sur les véhicules de sociétés (TVS), les sociétés qui ne sont soumises à la TVS qu'au titre des remboursements de frais kilométriques à leurs salariés, mais pour lesquelles aucune imposition n'est due après application de l'abattement de 15 000 euros n'ont pas à déposer cette déclaration. Il est également admis que les sociétés soient dispensées de déclarer les véhicules possédés ou loués par les salariés ou dirigeants, dès lors que le montant des frais kilométriques remboursés est inférieur ou égal à 15 000 kilomètres, même si par ailleurs, elles sont redevables de la TVS pour d'autres véhicules.*

<b>Dénomination et adresse du principal établissement (ou du siège le cas échéant) :</b>			
<b>N° SIRET du principal établissement</b>			
<b>MODE DE PAIEMENT</b>	<b>TOTAL À PAYER</b>		
<input type="checkbox"/> Numéraire  <input type="checkbox"/> Chèque bancaire  <input type="checkbox"/> Paiement par imputation (joindre l'imprimé n°3516)  <input type="checkbox"/> Virement (Nombre : ..... )	<b>Véhicules de sociétés taxés selon les émissions de CO<sup>2</sup></b>		
	Nombre de véhicules		
	Nombre de kilomètres remboursés		
	<b>Véhicules de sociétés taxés selon la puissance fiscale</b>		
	Nombre de véhicules		
	Nombre de kilomètres remboursés		
	<b>Total du Cadre I</b> (report du montant de la ligne 5 de la page 2 de la fiche d'aide au calcul)	<b>01</b>	(Code R17 : <b>C135</b> )
	<b>Total du Cadre II</b> (report du montant de la ligne 9 de la page 4 de la fiche d'aide au calcul)	<b>02</b>	(Code R17 : <b>C155</b> )
	<b>Total à verser (Total 01 + 02)</b>		
<b>COORDONNÉES, DATE ET SIGNATURE</b>		<b>RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</b>	
A le	Date :	<b>PÉNALITÉS</b>	
Téléphone :	Somme :	<b>TAUX %</b>	
Signature :	N° PEC :	<b>TAUX %</b>	
Adresse électronique :	N° Opération	<b>TAUX %</b>	

*Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel*

**La notice est désormais uniquement accessible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**